

## SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (Parts RC)

N° ISIN LU2181906426

Ce fonds est géré par **Sycomore Asset Management**.

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement de SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (libellé en EUR) est de surperformer l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en EUR) sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, grâce à une stratégie d'investissement socialement responsable en actions cotées.

L'actif net du Compartiment sera exposé de 70 % à 100 % aux actions cotées de sociétés dont l'activité est basée sur la livraison de biens et/ou services dans tous les domaines d'application de la technologie, ou dont les activités sont liées à la technologie de façon évidente (tels que les fournisseurs, les distributeurs et autres parties prenantes). Ces sociétés seront sélectionnées sans contraintes quant aux domaines et secteurs d'application de ces biens ou services technologiques, tels que : information et communication ; services bancaires, d'assurance et financiers ; biens de consommation ; industrie ; santé ; sécurité ; transports... La sélection des investissements repose sur un processus d'évaluation rigoureux. Ce processus vise à identifier des sociétés soumises à une contrainte de qualité (évaluée à travers l'analyse de l'équipe de direction, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et de prix (évaluée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque estimée par la Société de Gestion et la valeur de marché). Cette sélection se fait sans contraintes géographique ou de capitalisation. Toutefois, l'exposition du Compartiment aux actifs émis par des sociétés constituées dans des pays émergents est limitée à 30 % de l'actif net du Compartiment. Afin de lever toute ambiguïté, sont considérés comme des marchés émergents l'un quelconque des pays inclus dans l'indice MSCI Emerging Markets Index.

Ce processus d'évaluation intègre des critères extra-financiers contraignants, afin de garantir une sélection rigoureuse de sociétés dont le profil ESG (Environnement, Social, Gouvernance) reflète la recherche d'une approche durable de la technologie. Dans cette perspective, l'analyse repose sur trois considérations : (1) Tech for Good - le Compartiment recherche des sociétés dont les biens ou services ont un impact social et/ou environnemental positif. (2) Good in Tech - le Compartiment recherche des sociétés dont les biens ou services technologiques ont vocation à être utilisés de manière responsable pour réduire ou empêcher les externalités négatives sur la société et/ou sur l'environnement. (3) Promoteurs d'amélioration - le Compartiment recherche des sociétés dont les dirigeants sont engagés de manière vérifiable dans la réalisation de progrès sur au moins l'une des considérations ci-dessus. L'analyse ESG, pleinement intégrée dans le processus d'évaluation, est menée à travers la méthodologie propriétaire de Sycomore, « SPICE », qui se traduit par une notation de 1 à 5 (5 étant la meilleure note). Cette méthodologie a pour but d'identifier des risques et/ou opportunités supplémentaires non encore lisibles dans les états financiers des sociétés. L'analyse ESG impacte la prime de risque des émetteurs et donc le cours cible estimé. La prime de risque et le cours cible estimé d'un émetteur peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction du score ESG obtenu par la méthodologie d'analyse et d'évaluation SPICE. Elle vise notamment à comprendre comment la valeur créée par une entreprise est répartie entre toutes ses parties prenantes (la société et les fournisseurs, les personnes - c'est-à-dire salariés, investisseurs, clients et environnement), notre conviction étant qu'un partage équitable de la valeur est déterminant pour assurer sa croissance durable. Dans tous les cas, l'approche d'investissement responsable combine les approches ISR suivantes : intégration ESG systématique, exclusions ISR (pas d'investissements dans des entreprises dont les

activités ont un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), thèmes (technologie), engagement des actionnaires (promotion des bonnes pratiques ESG à travers les droits de vote), best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et, alternativement, best efforts (sociétés réalisant des efforts visibles en termes de développement durable, même si elles ne font pas encore partie des meilleurs acteurs de l'univers d'investissement).

Pour mettre en œuvre la stratégie fondamentale sur les actions, le Compartiment peut être exposé au total jusqu'à 30 % aux instruments financiers suivants : (i) OPCVM offrant une exposition aux marchés actions internationaux, aux obligations (y compris à haut rendement), aux actifs du marché monétaire ou à des stratégies de rendement absolu ; (ii) Obligations et autres titres de créance internationaux, y compris ceux de marchés émergents, et ceux d'émetteurs du secteur public ou privé de notation « investment grade » ou supérieure par les agences de notation standard (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings), avec une sous-limite de 10 % pour les obligations convertibles (qui contribueront également à l'exposition globale du Compartiment aux marchés actions). L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées. Titres négociables à court terme d'émetteurs publics ou privés, hors pays émergents. Les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs privés seront sélectionnés par la même méthodologie contraignante SPICE. Les obligations, les autres titres de créance internationaux et les titres négociables à court terme d'émetteurs publics seront sélectionnés par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré suffisamment favorable au développement durable et inclusif. Jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement, leur couverture étant laissée à la discrétion de l'équipe de gestion. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents et à leurs devises est limitée à 30 %.

**Indice de référence I** MSCI AC World Information Technology Index Total Return. Le Compartiment est géré de manière active et ses investissements ne dépendent pas de la composition de son indice de référence. La Société de gestion a toute discrétion sur la composition du portefeuille du Compartiment et il n'y a aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. La part que représente chaque société dans l'actif net du Compartiment est ainsi totalement indépendante de celle de cette même société dans l'indice de référence. Le Compartiment peut investir dans des sociétés qui ne sont pas incluses dans l'indice de référence. A l'inverse, le Compartiment peut ne pas investir dans une société figurant en bonne place dans l'indice de référence.

**Allocation des sommes distribuables I** Accumulation

**Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat I** Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement du niveau 6 reflète principalement l'exposition de

l'OPCVM aux marchés d'actions sur lesquels il est investi.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds.

- La catégorie inférieure n'est pas synonyme d'« absence de risque ».

- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

**Les principaux risques non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de liquidité I** En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.

**Garantie I** le fonds n'est pas garanti en capital.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

**Frais d'entrée** 3,00 %

**Frais de sortie** Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le compartiment sur une année

**Frais de gestion et de fonctionnement** 2,00 % \*

### Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

**Commission de performance** 0,00 %\*\*

Méthode : performance 15,00 % supérieure à l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : NA

**Les frais d'entrée et de sortie indiqués** sont des maximums. Dans certains cas, le montant dont l'investisseur doit s'acquitter est inférieur. Votre conseiller ou distributeur financier peut vous fournir des informations concernant le montant réel des frais d'entrée et de sortie.

**\*Les frais courants** sont déterminés selon les frais de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- la commission de performance
- et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

\*\* NC : le compartiment a été créé récemment.

## PERFORMANCES PASSÉES

Le Compartiment ayant été créé récemment, à l'heure actuelle, il existe trop peu de données pour fournir des informations pertinentes sur les performances passées.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme s'entendent tous frais compris.

**Date de lancement du Compartiment I** 2020

**Date de création de la part I** 09/09/2020

**Devise de référence pour évaluer les performances passées I** Euro (EUR)

Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site Internet : [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire I** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale du Luxembourg.

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou à envoyer un demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

**Responsabilité** : La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, dont, entre autres, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com). En outre, vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire sur support papier si vous en faites la demande

*Ce compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).*

*Les informations clés pour l'investisseur sont exactes au 28/08/2020.*